

## **43738 - Un minimum de versets à réciter dans les prières nocturnes du Ramadan**

---

### **question**

Existe-t-il un minimum de versets à réciter dans les prières nocturnes du Ramadan?

### **la réponse favorite**

Il n'existe pas un minimum de versets à réciter dans les prières nocturnes du Ramadan. Cependant plus la récitation est longue, mieux cela vaudra, à condition de ne pas exténuier les fidèles.

Al-Albani (puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: «s'agissant de la récitation du Coran dans les prières nocturnes du Ramadan et en dehors de ce mois, le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) n'a pas établi une limite à ne pas atteindre ou dépasser. Sa récitation à lui variait en longueur; tantôt il récitait dans chaque rakaa l'équivalent de la sourate 73 qui compte 20 versets, tantôt 50 versets. Il disait : « celui qui récite 100 versets dans une prière nocturne ne sera pas jugé inattentif. » Un hadith dit: « celui qui récite 200 versets sera considéré comme un sincère dévot. »

Bien que malade, le Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) a récité au cours d'une nuit les 7 longues sourates que sont: les sourates 2,3,4,5,6,7, et 9.

Houdhayf ibn al-Yaman rapporte qu'il a prié en compagnie du Prophète (bénédictioin et salut soient sur lui) et qu'il a récité calement dans une seule rakaa les sourates 2,3 et 4.

Il est rapporté grâce à une chaîne sûre que quand Omar (p.A.a) a donné à Oubay ibn Kaab l'ordre de diriger une prière de 11 rakaa pour le public en Ramadan, Oubay récitait des centaines de versets au point que ceux qui priaient derrière lui s'appuyaient sur des canes pour être restés debout longtemps. Ils ne terminaient leur prière qu'à l'entrée de l'aube.

Il est rapporté par une voie sûre qu'Omar a convoqué en Ramadan des lecteurs et donné au plus rapide d'entre eux l'ordre de réciter 30 versets, et au modéré de réciter 25 versets et au plus lent de réciter 20 versets.

Cela état, quand on prie seul, on peut prolonger la récitation. Il en est même quand on prie avec quelqu'un qui approuve cette option. Plus longue est la récitation, mieux cela vaudra, à condition toutefois de ne pas exagérer au point de passer souvent toute la nuit en prière; Car il faut suivre le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) qui dit : « la meilleure pratique est celle de Muhammad. »

Quant à l'imam, il doit éviter d'accapler ceux qui prient derrière lui , compte tenu de la parole du Prophète (bénédition et salut soient sur lui): « quand l'un d'entre vous dirige la prière pour d'autres , qu'il l'allège car il y a au sein des prieurs l'enfant, le vieux, le faible, le malade et celui qui éprouve un besoin. Quand on prie seul, on peut prolonger sa prière comme on veut. » Extrait de *Rissalatou qiyaami Ramadan*.

Voir la question n° [66504](#) .